

FIN DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES PUBLICITÉS, ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle au conseil municipal la délibération du 16 décembre 2022 relative à la constitution, avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses communes membres, d'un service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes.

Il convient aujourd'hui de prendre acte de la fin de ce service commun au 1^{er} août 2024.

En effet, en application de la loi climat et résilience du 22 août 2021, les pouvoirs de la police administrative de la publicité ont été automatiquement transférés du maire au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Aussi, l'instruction des autorisations de publicités, enseignes et pré-enseignes, attachée à ce pouvoir de police, relève désormais de la seule compétence de la CUD. Le service commun n'a donc plus lieu d'être.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de prendre acte de la fin du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes.

La commission extra-municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

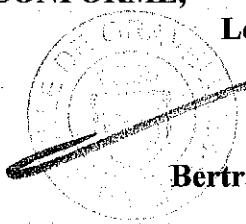
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Prend acte de la fin du service commun d'instruction des publicités, enseignes et pré-enseignes au 1^{er} août 2024 ;
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Deneuville
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT
Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Prefecture le 03 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 03 AVR. 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,

Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFUIT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.